

Robert Schuman, Pour l'Europe: extrait sur l'insuffisance des organisations internationales

Légende: Dès 1950, Robert Schuman encourage la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Parmi ses motivations, il évoque la faiblesse des organisations européennes intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe.

Source: SCHUMAN, Robert. Pour l'Europe. 4e éd. Genève: Nagel S.A., 2005. 163 p. ISBN 2-8263-0830-0. (Ecrits politiques). p. 99-100; 102-104.

Copyright: Robert Schuman "Pour l'Europe" (c) 2005 by Les Editions Nagel SA,
Successes Guillaume Briquet et Marika Torrione
Genève ISBN 2-8263-0830-0

URL:

http://www.cvce.eu/obj/robert_schuman_pour_l_europe_extrait_sur_l_insuffisance_des_organisations_internationales-fr-a9400062-7fa0-43f5-9842-4d485fac67a7.html

Date de dernière mise à jour: 05/03/2015

Robert Schuman, *Pour l'Europe*

[...]

Au premier stade de la coopération européenne, après les hostilités, il faut placer l'O.E.C.E. Née en 1948, conséquence du plan Marshall (discours Marshall du 5 juin 1947), son objet initial a été la répartition de l'aide américaine allouée globalement aux pays européens bénéficiaires. Elle s'est rapidement transformée en organisme permanent et constructif d'action économique collective. Son objectif était double. D'abord libérer progressivement les échanges entre ces pays, faire disparaître les entraves quantitatives qui les gênaient sous formes de licences et de contingents d'importation ou d'exportation : en cela il n'était pas encore question des barrières douanières. L'O.E.C.E. se proposait en outre de faciliter les échanges européens en organisant un ingénieux système de compensation entre monnaies faibles et monnaies fortes. C'était l'Union européenne des paiements, qui depuis ces années difficiles a été d'une efficacité exceptionnelle. La participation d'un pays à monnaie solide, comme la Suisse, a contribué à élargir le volume des transactions en marchandises, en faisant apport de sa monnaie saine, dans un circuit d'achats multilatéraux. Chacun y trouvait son avantage, sans risques ni sacrifices.

Cette organisation a été mise sur pied sans contrainte, sans recours à des sanctions ni à des votes majoritaires. On pouvait penser qu'on aboutirait au nécessaire assainissement par la persuasion et par la volonté. C'était hélas ! une illusion, rapidement déçue.

Pour redresser les graves dérèglements économiques, il aurait fallu se résigner à accepter une discipline et une autorité collectives. L'unanimité de la bonne volonté n'y suffisait pas. Les défaillances et les rechutes apportaient un démenti continu. La France et d'autres pays se voyaient amenés à se dédire, à rapporter temporairement et partiellement les libérations qu'ils avaient cru pouvoir consentir.

[...]

La route vers l'Europe nous a menés en 1950 à une bifurcation où il a fallu faire un choix. Mais auparavant elle nous a conduits vers une institution qui n'exigeait pas d'option difficile. Il s'agissait du Conseil de l'Europe. Il comportait, comme l'O.E.C.E., un cadre large parce qu'il excluait lui aussi une discipline et des décisions majoritaires. L'Assemblée de Strasbourg reste purement consultative. Son Comité des ministres ne peut statuer qu'à l'unanimité. Cette constatation ne minimise nullement les mérites du Conseil de l'Europe. Son assemblée, expression de l'opinion publique de 17 pays, a été à l'avant – garde des idées dynamiques et courageuses. Mais une réforme profonde est indispensable dans le sens d'une institution européenne dotée d'un pouvoir d'autodétermination, quelles que soient sa forme constitutionnelle et l'étendue de ses pouvoirs.

Si les limitations imposées à la nouvelle institution ont déçu tous ceux qui attendaient une structure constitutionnelle solide, elle reste néanmoins une sorte de conférence périodique, un laboratoire d'idées, où se trouvent associés des hommes particulièrement valables et des tendances très variées. En l'absence d'un pouvoir de décision, son autorité institutionnelle est reconnue. Les parlements peuvent y puiser largement, les gouvernements y faire des sondages sur le plan international. Chacun, il est vrai, continue à s'inspirer surtout des données nationales et de ses préférences individuelles. Le Conseil de l'Europe n'est ni une centrale d'énergie, ni un moteur pour les volontés européennes. Il n'y a, à le constater, ni reproche ni injustice. Strasbourg a rendu et continue à rendre de réels services, dans le cadre de ses moyens statutaires: c'est un phare qui éclaire la route de l'Europe.

Jusqu'en 1950, il n'y avait pas eu d'exemple d'une institution se plaçant au-delà et au-dessus de la souveraineté nationale. Celle-ci continuerait à être considérée comme inviolable. Les Pactes de Dunkerque (France -Angleterre, 4 mars 1947) et de Bruxelles (qui y ajoutait les pays du Benelux, 17 mars 1948) reposaient sur la même idée, autant d'ailleurs que le Pacte Atlantique (4 avril 1949). Il fallait rompre le charme. Le difficile était de réussir en temps de paix

[...]